

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 20 FEVRIER 2024 A 19H00**

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **20 FEVRIER A 19H00**

Extrait affiché le :  
26 février 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**1<sup>ère</sup> séance 2024**

**Présents** : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Requalification des espaces  
Structurants du centre-bourg :  
Nouveau plan de financement  
de la tranche 1 des travaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire  
M. FINANCE Michaël à M. CHMIDLIN Stéphane

**Absents excusés** :

Mme TRIQUET Nadia  
Mme ACCILI Micheline  
M. EVRARD Luc  
Mme SCHILLINGER Stella  
Mme ELI Emilie

N° 04/2024

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

- Adopte l'opération et la nouvelle enveloppe globale des travaux de 1 569 591 € hors taxes de la tranche 1 du projet de requalification des espaces structurants du centre-bourg,
- Approuve unanimement le nouveau plan de financement, ci-joint, à adresser aux financeurs publics tels que l'Etat, la Région Grand Est, le CD 88, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du dépôt des dossiers de demandes de subvention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document entrant dans la réalisation de cette opération dont les dossiers de subventions, les marchés publics de travaux.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 79/2023.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,